

Gravure / atelier

(Décret Paysage, 2013)

Cycle : **Bloc 1 Master Approfondi** (Master 120 crédits)

Option : Gravure

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 510 h

Crédit : 30

Pondération : 15

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Maria Pace, maria.pace@esavl.be
Sofie Vangor, sofie.vangor@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- conduire une recherche originale sur la base de l'expérimentation et réalisent des œuvres artistiques singulières situées dans un contexte élargi théorique, historique, socio-politique, etc. ;
- acquérir des connaissances hautement spécialisées et des compétences en gravure faisant suite à celles qui relèvent du niveau de Bachelier. Ces connaissances et ces compétences permettent de développer ou de mettre en œuvre des propositions artistiques de manière originale, dans le cadre d'une recherche ou d'une création ;

- mobiliser ces connaissances et ces compétences, dans un monde complexe et changeant, en vue d'inventer des propositions artistiques et de forger des outils critiques.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- acquérir les compétences nécessaires à l'approfondissement et au développement de la recherche personnelle ;
- acquérir les compétences nécessaires à la participation à des expositions collectives ainsi qu'à la mise en œuvre d'une exposition personnelle ;
- acquérir les compétences initiales nécessaires à l'animation de stages d'initiation à la gravure.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- exercices et travaux permettant d'appréhender les différents aspects tant techniques qu'artistiques de la pratique de la gravure ;
- pédagogie différenciée ;
- métier enseigné par l'exemple ;
- visites d'ateliers, d'expositions, de musées ;
- intervention facultative de conférenciers.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative en cours d'année, discussion et auto-évaluation.
- Fin du 1^{er} quadrimestre : évaluation indicative par un jury interne.
- Fin du 2^e quadrimestre : évaluation par un jury interne/externe.

Critères d'évaluation

- la qualité d'expression ;
- le nombre relatif de travaux ;
- la pertinence du choix techniques ;
- la qualité technique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.